

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
PROCURATIONS : 3		

Séance du 28 JUIN 2023

Date de la convocation
22 juin 2023

Date d'affichage
22 juin 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT HUIT JUIN

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD - M. CARRERE -
M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ -
Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. ROUSSELLE.

Excusé : M. MONPEYSSEN

Non excusée : Mme TAILLEUX

Secrétaire de séance : M. VIARSAC

2023 - 06 - 68

MARCHES PUBLICS

Equipements sportifs de proximité
LOT N° 1 - Fourniture, livraison et installation de deux terrains de PADEL –
Approbation de l'Avenant N° 1

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ INITIAL

Par délibération du 19 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le marché d'équipements sportifs de proximité - lot 1 Fourniture, livraison et installation de deux terrains de PADEL, passé avec l'entreprise LAQUET TENNIS.

ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT N° 1

Le marché initial du lot N° 1 prévoyait avec la fourniture des terrains de PADEL, lors de la démolition du court de tennis, la conservation d'une partie de la surface de terrain existant, ainsi qu'une mise en peinture de celle-ci pour harmoniser les couleurs (traçage de l'ancien terrain de tennis apparent).

En l'état, après concertation avec les professionnels en charge de l'entretien, il est difficile de garantir la bonne tenue de l'application d'une peinture de sol sur cette surface conservée (revêtement résine spécial). Il est donc préconisé un ponçage de la résine en surface afin d'éliminer les couches non adhérentes et d'appliquer une nouvelle résine synthétique.

ARTICLE 3 - INCIDENCE FINANCIERE

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, concernant les modifications de faible montant, l'entreprise LAQUET TENNIS titulaire du lot N°1, propose un devis correspondant à la préconisation mentionnée dans l'article 2 ci-dessus :

	Montant initial	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché public
MONTANT HT	164 575,00 €	2 250,00 €	166 825,00 €
MONTANT TTC TVA 20%	197 490,00 €	2 700,00 €	200 190,00 €

soit 1,37 % d'écart introduit par l'avenant

.../...

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 juin 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité à ce projet d'avenant :

LOT 1 – LAQUET TENNIS pour un nouveau montant de **200 190,00 € TTC**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- APPROUVE le présent Avenant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et le faire exécuter.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

